

4^e Année — N° 10

Le Numéro : 3 fr.

Octobre 1933

LA LIBRE PAROLE

(Revue Mensuelle)

publie...

LES JUIFS chez nous

LE TORCHON BRULE
CHEZ LES FRÈRES
TROIS-POINTS

LE MANIFESTE . . . N° 9
(TEXTE INTÉGRAL)

LA LIBRE PAROLE

DIRECTEURS : RENÉ PLISSON et HENRY COSTON
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : MARYA DEL ROSARIO

Revue mensuelle éditée par

LES NOUVELLES ÉDITIONS NATIONALES
15, Avenue du Parc — BRUNOY (S.-et-O.)
Téléphone : 335

Dépôt à PARIS : 53, rue Bobillot (XIII^e)

Adresser lettres et mandat à M. COSTON, directeur

IMPORTANT : A toute lettre demandant réponse
veuillez joindre un timbre s. v. p.

PRIME AUX ABONNÉS

Toutes les personnes qui voudront bien s'abonner à LA
LIBRE PAROLE avant le 31 Octobre 1933 pourront
choisir dans la liste ci-dessous un ouvrage qui leur sera
expédié gratuitement.

Les Espions et les Traîtres par FERGUS.
La Fr.:. Maç.:. Féminine — par SWITKOW.
Le Péril Juif (Les Protocols des Sages de Sion).
L'Annuaire Général de la F.:. M.:. Française.
Le Cartel Maçonnique contre la France.

TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE ET COLONIES : 15 frs (Abonnement de soutien : 25 frs)
ÉTRANGER : 25 frs (» » : 35 frs)

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier et du 1^{er} Juillet

Chèque postal : COSTON à Brunoy : PARIS 1450-82

IL N'EST TENU COMPTE DES DEMANDES DE CHANGEMENT D'ADRESSE
que si elles sont accompagnées de la somme de 1 franc.

Il nous est arrivé

en quelques mois

100.000 JUIFS D'ALLEMAGNE

minimum

*Si les Français se plaignent
d'être submergés par les Allemands,
les Juifs répondent :*

**“ Nous ne sommes pas des Allemands
nous sommes des Juifs ”**

Alors,
si les Juifs qui sont en Allemagne
ne sont pas des Allemands,

***les Juifs qui sont en France
ne sont pas des Français***

C. Q. F. D.

LEURS AVEUX

« Reconnaissons que Nous, les Juifs, nous sommes une **NATION DISTINCTE**, dont chaque Juif est membre nécessairement, quelles que soient sa contrée d'origine, sa position ou sa croyance. »

Louis D. BRANDEÏS (Juif)

(Membre de la Cour Suprême des États-Unis).

« Nous venons en France pour profiter de son hospitalité, pour travailler (!?) dans ses usines ou pour étudier dans ses lycées et ses écoles. Nous profiterons de la protection de sa police et de son armée. »

Juif JABOTINSKY

(dans « La Jeunesse Juive » n° 25)

Où allons nous ?

Les perspectives de la rentrée

par Albert MONNIOT

Nous voici à la veille de la rentrée, si le gouvernement tient sa promesse de convoquer les Chambres au début d'octobre.

Je me dirai pas, comme il a fallu le répéter souventes fois, que cette rentrée s'effectuera dans l'indifférence générale, car la besogne législative immédiate conditionne le retour de la confiance et la reprise des affaires.

La besogne législative immédiate, c'est l'équilibre sincère du budget sans charges nouvelles, plus ou moins déguisées, pour un contribuable déjà accablé, par les économies.

Cette tâche a déjà fait reculer la Chambre : elle a voté cinq douzièmes provisoires, fait sans précédent dans les annales parlementaires, plutôt que de la réaliser.

La même peur paralysante de l'électeur étreint-elle nos députés au retour des champs : c'est ce que nous allons voir.

Je crains fort que le séjour dans leur circonscription ne les ait pas libérés de la hantise qui a stérilisé les travaux parlementaires : l'unique souci de la réélection. L'atmosphère des mares stagnantes n'est pas nécessairement favorable à l'acuité de la vue, et l'audience des comités n'incite pas au sacrifice d'intérêts particuliers à l'intérêt public. Ce doit être pour les élus du suffrage universel qu'a été créée l'image de l'arbre masquant la forêt.

Il faut toutefois tenir compte de ce fait nouveau que les clameurs de la partie prenante du budget ne couvrent plus la voix de la partie payante. Que les groupements de contribuables, d'agriculteurs, d'industriels, de commerçants — auxquels devraient bien se joindre les plus éprouvés, les plus écorchés, les porteurs de rente, — se montrent toujours plus agissants, et il faudra bien qu'on en finisse avec la gabegie et le profitariat.

Mais je crois qu'on se tromperait en faisant fonds sur le bain de soleil de nos « honorables », en supposant qu'ils vont nous revenir pénétrés du seul intérêt national après s'être retrempés, suivant une formule périmée, dans le suffrage universel. Saturés d'objurgations politiciennes, ils nous reviendront inchangés, aussi indécis, aussi flottants, attendant une impulsion qui les libère de toute initiative, et autant que possible de toute responsabilité.

Cette impulsion, d'où peut-elle leur venir ?

Du gouvernement, évidemment.

Mais ce gouvernement est en proie aux mêmes affres, ayant par-dessus tout le souci de durer.

Il est sous la tutelle du Juif Blum. Il a vécu des concessions faites aux socialistes, de l'aveu même des orateurs du Congrès du Parti. Comment réaliserait-il les économies massives qu'il a promises, et qui s'imposent, avec une majorité de Cartel, alors que le Parti socialiste ne rêve que ruine de la propriété individuelle par l'aggravation constante des charges budgétaires, l'Étatisation et les monopoles ? Comment entreprendrait-il la lutte si nécessaire contre la gabegie, en s'appuyant sur le parti des profitards ? Comment rendrait-il espoir et confiance au commerce et à l'industrie si durement éprouvés, alors que par crainte du socialisme il n'a même pas osé, dans la redoutable crise qu'atteste notre balance commerciale, suspendre l'application de cette loi folle qui grève d'une hypothèque de 8 % la production nationale ?

Oui, je sais : à leur dernier Congrès les socialistes ont semblé mettre beaucoup d'eau dans leur gros vin rouge. Les intransigeants ont proclamé que la révolution était une conception romanesque et romantique, et de plus modérés n'ont pas hésité à se présenter comme les défenseurs de l'ordre et de l'autorité !

Pour stupéfiantes que soient ces métamorphoses, elles ne m'impressionnent pas : je redouble de méfiance quand je vois le loup se camoufler en berger. Ces croque-bourgeois se jetteraient demain dans les bras de leurs frères bolchéviks, si la dictature de l'imbécillité avait quelque chance de s'instaurer dans notre pays. Scindé ou non, le groupe parlementaire socialiste votera demain comme il votait hier.

Pourtant, dira-t-on, ces déclarations anti-révolutionnaires au Congrès, dont Blum s'est dit épouvanté, semblent bien indiquer une nouvelle orientation, dans le sens national. En effet, et je l'ai noté : si ces déclarations reflétaient réellement un esprit nouveau, il n'y aurait plus de socialisme ; mais n'oublions pas que tous ces discours se sont accompagnés du chant de l'*Internationale*. Avec les pattes-pelus de la Social-Lucullus, il faut s'attendre à toutes les manœuvres et le mouvement de retrait esquissé au Congrès pourrait bien avoir pour but unique de ressouder un Cartel menacé de dislocation.

« Vous voyez, semble-t-on dire aux radicaux-socialistes, il n'y a plus de fossé entre nous. Marchons la main dans la main. »

Si M. Daladier « marche », il nous faudra faire notre deuil du redressement économique et financier... au moins jusqu'à ce que le Sénat manifeste son dégoût pour les fauteurs d'anargâchis. Et s'il ne « marchait » pas ? S'il avisait, répudiant la néfaste politique du parti, de faire de la politique française ? quelle majorité le suivrait ?

On a écrit que le gouvernement avait deux manières de s'en constituer une : amadouer la Chambre, par une prolongation de deux ans du mandat législatif ; ou bien la dompter par la menace d'une dissolution.

Du point de vue parlementaire, c'est possible ; mais pauvre pays

que celui dont la politique est conditionnée, par ces marchandages, par ces chantages !

Accorder une prolongation à cette Chambre parce qu'elle a été incapable, malfaisante ou stérile ; donner une prime à la lâcheté civique : ce serait tout de même exagérément paradoxal. On ne tiendra pas cette gageure.

La dissolution ? Ce serait tout d'abord l'ajournement des décisions depuis trop longtemps attendues. Il s'ensuivrait un bouillonnement des esprits, une alarme des intérêts peu favorables à une consultation nationale.

Il n'apparaît pas, au surplus, que M. Daladier ait l'autorité nécessaire pour prendre cette initiative. Ses cinq douzièmes provisoires ; ses attermoiemens des projets financiers, au mépris d'engagemens formels ; sa carence devant le syndicat dit national des instituteurs, manifestant son bolchévisme et préconisant le sabotage de la mobilisation le cas échéant : voilà qui ne permet guère de lui prêter un acte d'énergie ? Alors ?... Alors, je crois quand même que si les grands groupemens nationaux, placés sur un terrain si solide, font preuve de quelque ténacité, ils triompheront de la force d'inertie des uns, de la poussée vers l'abîme des autres, et imposeront la décision, c'est-à-dire l'équilibre sincère du budget par le seul freinage de la gabegie.

Le gouvernement s'abritant derrière la Commission des économies et le Sénat, et la Chambre derrière le gouvernement, on s'engagera, dans cet ordre peu reluisant et sous le signe de la peur, dans la voie du salut économique et financier.

Ministère et Parlement ne peuvent pas éternellement gouverner contre la nation.

Vous voyez qu'on peut aboutir à un pronostic favorable sans prêter à nos maîtres un courage civique à toute épreuve et un souci exclusif de l'intérêt public.

Je ne me plais guère à la trituration de la cuisine parlementaire, moins appétissante que jamais depuis qu'au régime du gouvernement contre la nation s'est superposée la dictature du profitariat ; mais nous sommes dans une passe où il sied de faire le point et de surveiller attentivement ceux qui sont à la barre.

Et il n'est pas indifférent de vérifier si les réactions de l'opinion enfin alertée, et ses manifestations légales, peuvent encore être de quelque efficacité contre l'action ténébreuse du super-gouvernement juif et maçonnique.

ALBERT MONNIOT.

A propos du voyage d'Herriot en U. R. S. S.

Les auxiliaires du bolchevisme

par FARA

Gustave Rodrigues consacre, dans *La Volonté* du 11 septembre, un grand article à l'U. R. S. S. et au voyage d'Edouard Herriot.

Il y parle de « la mission confiée à Herriot ». Le maire de Lyon était donc en mission ? Était-il mandaté par le gouvernement, par le Parlement ou bien simplement par les Loges maçonniques auxquelles nul homme politique d'aujourd'hui n'ose rien refuser ? La réponse se fera certainement attendre !

Nous sommes tentés de poser au F. : Rodrigues (Juif) une deuxième question qui se présente à notre esprit chaque fois que nous lisons des éloges enthousiastes du paradis soviétique. L'auteur de l'article est-il vraiment sincère ? Est-il induit en erreur, ou bien veut-il tromper ses lecteurs crédules ?

Le F. : Rodrigues a visité lui aussi l'U. R. S. S.

« Il semble, — écrit-il — que dans ce cycle imposant, j'ai épuisé l'essentiel de cet immense pays. En réalité JE N'AI RIEN VU. (Souligné dans le texte.)

Malgré cet aveu à la sincérité duquel nous croyons volontiers, M. Rodrigues pense pouvoir « éclairer » ses lecteurs. Il est en extase devant « l'œuvre gigantesque » entreprise par les dirigeants communistes. « Tout est entrepris en même temps », tout se fait d'après un « plan » (élaboré par le juif Kaganovitch).

« Et une pensée ferme, arrêtée, implacable même, prête à sacrifier sans merci et sans pitié tout ce qui fait obstacle à sa réalisation... »

Ici Rodrigues a raison. Mais pourquoi ne dit-il pas que ce plan, destiné à accomplir, tout à la fois, a échoué lamentablement ? Le gouvernement des Soviets a construit des usines. Celles-ci furent terminées avant que ne le fussent les lignes de chemins de fer, destinées à les desservir. Le fameux Dryeprostoï (usine électrique sur le Dnyèpr) fournit (ou fournira ?) une quantité impressionnante de courant électrique, mais les usines, que cette énergie doit faire fonctionner n'existent que sur le plan. Ce même plan a prévu tant de millions de tonnes de blé, mais le matériel roulant est insuffisant pour les transporter. On fabrique des tracteurs en série, mais les mécaniciens, capables de les faire marcher manquent, etc., etc.

Le gouvernement soviétique « sacrifie sans merci et sans pitié »

tout ce qui lui fait obstacle. Oui, les bourreaux de la Russie ont déjà sacrifié des millions de vies humaines ! Le pays, jadis si riche, si fertile meurt de faim ; l'individu, le citoyen, quel qu'il soit est sacrifié au « Plan », presque toujours irréalisable, tracé par des sectaires incapables.

Rodrigues écrit :

« Cette Europe dont elle (l'U. R. S. S.) s'est détachée et pour laquelle, il faut bien le dire, elle éprouve moins d'admiration que de pitié ou de mépris, cette Europe, il lui faut encore compter avec elle. Elle la juge avec une sévérité sans doute excessive, mais non pas illégitime. Elle ne voit en elle que des nations divisées, en proie à des luttes intestines, menacées par la perspective de conflits extérieurs et toute minée par la crise économique et par le chômage. Or, l'U. R. S. S. ne connaît rien de tout cela. Elle est forte de l'unité de son régime contre lequel en fait rien n'est tenté, de sa puissance de travail qui, loin de raréfier la main-d'œuvre, l'intensifie et la multiplie partout, enfin de sa volonté de paix certaine et à tout instant affirmée. »

Les dirigeants de l'U. R. S. S. méprisent évidemment l'Europe, car elle leur permet de poursuivre l'œuvre barbare de destruction, laisse subsister partout les centres de propagande bolchéviste, les cellules communistes, les légations commerciales, etc. Elle fournit elle-même les fonds, destinés à sa propre destruction ! Rien n'est tenté pour enrayer le progrès de la peste rouge, rien, sinon les émeutes locales constantes et, hélas ! impuissantes des paysans russes !

L'U. R. S. S. est forte ; son régime tient par la terreur, par les tortures du G. P. Ou ; l'intensification de la main-d'œuvre se produit grâce au régime de déportation, grâce aux bagnes de Naryn et autres lieux, dans lesquelles périssent de faim et de misère des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants même !

La volonté de paix ? Oh, oui ! Les dirigeants soviétiques savent très bien qu'au premier coup de canon le peuple russe tournera ses armes contre ses oppresseurs, contre la III^e Internationale !

Tant que l'Europe croira ce que lui racontent les informateurs incompetents ou partiels, tant qu'elle continuera à prendre au sérieux les naïfs, les pîtres et les salariés de la III^e Internationale, celle-ci peut se croire en sécurité derrière les vieilles murailles du Kremlin, sous la garde des mitrailleuses du G. P. Ou.

Le peuple russe, affamé, abattu par la misère, bafoué, n'ose rien dire, mais sa haine silencieuse n'en devient que plus farouche. Le jour où elle éclatera, le bolchévisme sera noyé dans son propre sang.

Quand à ceux qui le soutiennent, qu'ils se méfient !

Ils auront, à rendre compte, un jour, de leur trahison.

FARA.

ÉDUCATION NATIONALE ET FRANC-MAÇONNERIE

par Maurice HERBLEY

L'Etat se doit de remplir avec toute la conscience désirable un rôle que les familles lui confient, en principe librement, celui d'instruire l'enfance et la jeunesse, de faire des petits cerveaux auxquels on a commencé à inculquer les principes sacrés de Devoir et de Morale, des cerveaux d'hommes, des intelligences saines et conscientes des grandes tâches civiques et nationales auxquelles leur future dignité de Citoyens les destine.

Il est évident que, dans une Nation, la famille n'est pas tout ; que le père et la mère, ou trop souvent l'un seulement d'entre eux, ne peuvent pour des raisons diverses, transformer à eux seuls le petit être qui voit s'ouvrir devant lui le grand inconnu de la Vie et en faire un homme dans toute l'acception du terme.

Une Nation ne vit que par le sentiment qu'éprouvent les divers éléments qui la composent d'être des rouages nécessaires à sa vie propre : l'homme n'est pas, dans nos sociétés modernes, un être parfaitement indépendant, qui se suffit à lui-même et n'a de rapports avec ses semblables qu'autant qu'il peut en retirer un profit strictement personnel et égoïste. Chaque cellule de la Nation dépend des autres cellules et ne peut matériellement subsister sans une parfaite entente avec ses pareilles.

Il faut donc inculquer, dès le plus jeune âge, aux futurs hommes, cette idée fondamentale de l'assistance mutuelle, d'où découlent les notions de responsabilité civique et de devoir national.

Vérité, dirons-nous, mais quelle vérité n'est pas, en nos temps troublés, immédiatement confondue par des individus qui ont intérêt à l'étrangler ?

L'ignoble entreprise dont les dirigeants de l'école « révolutionnaire » sont, en France, les promoteurs, en fournissent la preuve quotidienne. Un gouvernement qui se déshonore chaque jour un peu plus, soit par incapacité, soit parce qu'il est l'instrument inconscient ou indifférent de la Judéo-maçonnerie internationale, a transformé l'Education Nationale (1), base de l'existence même du Pays, en une infâme école d'« émancipation », d'inspiration bolchévique

(1) Terme essentiellement maçonnique qui a remplacé « instruction publique »
N. D. L. R.

et athée. La jeunesse française est, depuis les plus basses classes, désaxée, empoisonnée, pervertie et voit se constituer en son sein des nids de révoltés et d'objecteurs de consciences, luttant contre les idées de Famille, de Patrie et de Religion, concepts qui ont fait de tous temps la puissance des Nations et leur continuité.

En Russie, le bolchévisme persécute la religion, supprime la Famille, abolit ce qu'il appelle des « préjugés » et ce que nous nommons simplement « la morale ».

UN DE MONZIE (Anatole) réussira-t-il à faire des Français un troupeau de bêtes inconscientes et misérables, comme les Juifs étoilés d'U. R. S. S. ont réussi à faire des malheureux habitants de la Russie, à grand renfort de massacres et de persécutions de toutes sortes ? Son « œuvre » d'Education Nationale constitue, à n'en pas douter, un prélude à la future « émancipation » rouge dont il rêve.

Citons, en particulier, l'étude que fait du problème, en ce qui concerne l'action antimilitariste des créatures dudit DE MONZIE, l'un de nos confrères de la presse nationale :

Nos lecteurs ont suivi, les différentes phases du Congrès des instituteurs syndiqués digne suite du congrès tenu l'an dernier, à Clermont-Ferrand. Et ils n'ont pas dû en être surpris, après les révélations que nous leur avons faites ici même.

« Scandale annuel », écrit un de nos brillants confrères.

Scandale permanent, dirons-nous, car voilà tantôt quarante ans qu'il dure, sans remonter jusqu'aux déclarations-programme de M. Ferdinand Buisson en 1868 et 1869.

« Tout homme », proclamait celui qui fut plus tard choisi comme directeur de l'enseignement primaire, puis professeur de pédagogie à la Sorbonne, « tout homme a le droit de refuser sa collaboration à une boucherie ».

Toute la doctrine des objecteurs de conscience, acclamés par nos congressistes, et des saboteurs de la défense nationale, applaudis par eux, est contenue dans la phrase de M. Buisson, complétée, on le sait, par son mépris pour la « livrée » militaire.

Et nous avons eu la honte de voir un congrès d'instituteurs ovationner un éducateur, honteux d'avoir répondu à l'appel de mobilisation en 1914, et conseillant publiquement à son fils de refuser de partir !

Et cet instituteur et ses collègues approbateurs vont continuer d'enseigner le devoir civique aux enfants de France, sous le regard tutélaire de M. de Monzie, lequel, ainsi que l'écrit un de nos confrères, est au fond d'accord avec les énergumènes du congrès et leurs acolytes.

Disons-le encore : ces étanges instituteurs n'ont pas trouvé tout seuls ces doctrines de suicide national : ils ont eu et ils ont encore des maîtres, de hautes personnalités, grassement appointées par le régime qui, depuis des années, leur font la leçon : Buisson, Hervé (au temps où il était hervéiste), Jaurès, Payot, Thalamas, et tant d'autres, APPUYÉS

PAR LES LOGES ET TOUTES LES PUISSANCES OCCULTES qui entendent rayer la France des nations.

Dans ce Congrès, qui restera une des pages honteuses de notre histoire, bien des folies, bien des appels à la révolte ont été proférés. De toutes ces paroles odieuses, nous ne voulons retenir qu'une seule, parce qu'elle domine toutes les autres dans sa gravité : Nous, éducateurs du peuple, nous approuvons la trahison des objecteurs de conscience, et si La France fait appel à ses fils, nous sabotons la défense nationale.

* * *

Mesurons bien le chemin parcouru :

1^o *En 1881, dans une grande réunion d'instituteurs, Paul Bert, acclamé, déclarait que l'instituteur doit enseigner « l'amour et le culte de la patrie tout d'abord ». Et les instituteurs se faisaient un devoir de publier ce discours, afin « qu'un monument demeurât pour rappeler au public et à chacun d'entre eux les engagements qu'ils avaient pris en applaudissant cette déclaration ».*

2^o *En 1905, à la suite de la campagne MENÉE PAR LES LOGES et le Parti socialiste, les instituteurs, au Congrès de Lille, déclarent qu'ils ont « pour devise Guerre à la guerre, MAIS qu'ils n'en seraient que plus résolus à défendre leur pays en cas d'agression brutale ». Nous sommes à mi-chemin.*

3^o *En 1933, le Congrès des instituteurs applaudit les objecteurs de conscience et déclare qu'il sabotera la mobilisation. Cette fois, c'est complet.*

Voilà trois phases édifiantes et qui en disent long.

* * *

La presse et le pays révoltés s'écrient : Voilà donc où en sont 80.000 instituteurs syndiqués !

Malgré toutes ces apparences accablantes, et évoquant le souvenir de mon camarade Dufrenne, inspecteur primaire, je demandais aux lecteurs la permission de présenter une importante distinction.

Nous ne pouvons confondre les quelques 600 congressistes, parmi lesquels, d'ailleurs, quelques hommes courageux essayèrent de résister, avec la masse des 125.000 instituteurs français.

Ce n'est pas que nous niions les ravages épouvantables que font les meneurs, les politiciens, LES FRANCS-MAÇONS, disciples conscients de Blum et de Jouhaux. Nous savons trop le mal que font les meneurs, munis de fonds considérables, pour répandre dans l'âme des instituteurs et du peuple les idées de suicide national, basées sur la haine de classes et la capitulation devant l'envahisseur éventuel.

Mais nous savons aussi que, même parmi les affiliés au syndicat, beaucoup n'ont donné leur signature qu'à la suite d'un véritable chantage

et dans le seul but d'éviter les représailles et les persécutions. Et la rage que déchaîne chez certains meneurs cette affirmation répétée par nous, est la preuve même que nous avons mis le doigt sur la vérité.

Que faudrait-il donc pour mettre fin à une situation irritante et odieuse, pour rétablir l'école nationale sur sa base, j'entends sur la discipline, sur le devoir social ou national ?

Où, que faudrait-il ?

Il faudrait un gouvernement, un ministre qui cessassent de protéger d'honorer, d'encourager les meneurs indignes, et qui fit ostensiblement savoir, par des paroles et par des actes, que ces meneurs et leurs doctrines criminelles, ils les réprouvent, et que leur confiance et leur appui, il les accordent aux éducateurs honnêtes, consciencieux, fidèles au devoir national.

Et alors les meneurs farouches, prêcheurs de grève et de trahison, que feraient-ils donc ?

Ce qu'ils feraient ? Un de nos éminents confrères vient de nous le révéler : ils se mettraient à plat ventre devant l'autorité, comme firent naguère les meneurs instituteurs devant Mussolini. Et comme le font, en Allemagne, dirai-je, les pseudo-instituteurs pacifistes sur lesquels notre Syndicat national feint de compter !

Mais ce gouvernement, ce ministre, cette autorité, nous ne les avons pas, bien loin de là !

Au lieu d'un Paul Bert, animateur, nous avons un de Monzie, étouffeur du sentiment national.

Et c'est pourquoi, en dépit des raisons d'espérer, le pire est à redouter.

A moins que le pays révolté ne se substitue carrément et par action directe, aux pouvoirs incohérents, ou défailants.

R. MAURECOURT.

Paroles énergiques et nous paraissaient dignes d'être rapportées.

Les vrais Français n'ont malheureusement plus qu'une ressource en présence de tels scandales : l'action directe. Mais oseront-ils ?

Qu'il nous soit permis de citer, par ailleurs, un fait qui nous laisse entrevoir un autre aspect du problème : l'invasion de nos universités par une forte, beaucoup trop forte proportion d'étrangers, dont les origines nous paraissent pour le moins assez suspectes : il s'agit ici de l'opinion d'un étudiant Français (dont nous ignorons les opinions politiques), qui s'étonne et s'indigne de l'invasion de sa Faculté par une catégorie de mètèques bien spéciale :

Un étudiant d'une grande ville de province nous signale l'invasion effrayante de certaines grandes écoles par des étudiants étrangers, d'une catégorie spéciale et dangereuse dans les écoles de chimie, médecine, électricité.

Ici, à l'Institut de chimie, en 1^{re} année, nous étions 35, sur lesquels 8 Français ; en 2^e années, 9 Français sur 25 ; en 3^e année 60 % d'étrangers.

Nous, Français, ni xénophobes, ni antisémites, nous devons dire que tous ces métèques sont des juifs de basse catégorie, sans nationalité bien définie. Un tiers sont communistes, et propagandistes d'idées subversives.

Au laboratoire ils sont bruyants, s'interpellent en leur langage oriental, méconnaissent la politesse et la correction les plus élémentaires.

Les directeurs tolèrent tout, en raison des frais de scolarité élevés que versent ces étudiants à qui sont accordés des équivalences de diplômes scandaleuses, et tel directeur d'école de médecine a outillé ses laboratoires grâce à ses 80 % de métèques.

Tout cela, muni de diplômes, se fait naturaliser et accepte de tous côtés des places au rabais, où ils prennent pied pendant que nous accomplissons notre service militaire.

Inutile de dire que je ne confonds pas cette basse catégorie d'indésirables avec l'élite étrangère amie de la France qui fréquente nos grands établissements.

Nous ne manquerons pas, cependant, de clore cet article par un ordre du jour singulièrement réconfortant, émanant des quelques instituteurs français et... non syndiqués, qui soutiennent, malgré tout, la bonne cause et font preuve à la fois de sincérité et de courage :

En présence des résolutions adoptées par le Congrès du Syndicat national des instituteurs et des commentaires qui en ont été faits dans la presse, le bureau de la Fédération nationale des groupements professionnels d'instituteurs et d'institutrices rappelle que l'organisation qu'il dirige défend énergiquement les intérêts du personnel enseignant, trop souvent négligés par ceux qui en ont la charge, mais qu'elle n'oublie, en aucune circonstance, que les éducateurs sont chargés de la mission, délicate entre toutes, de former des citoyens conscients de leurs devoirs autant que de leurs droits et qu'il trahiraient la confiance des familles de leurs élèves en donnant un enseignement tendancieux, contraire à la neutralité scolaire ou au sentiment national, ou en se livrant à des manifestations incompatibles avec la dignité de leur fonction.

Malgré la complaisance des pouvoirs publics à l'égard des groupements révolutionnaires, et malgré le mécontentement légitime du personnel, la Fédération reçoit de nombreuses adhésions qui lui permettront d'envisager l'avenir avec confiance.

Ces vrais éducateurs de la Nation, auront, certes, fort à faire en s'opposant à l'action néfaste de nos judéo-bolchévistes officiels, mais ils auront pour eux, soyons-en persuadés, la majorité des Français conscients des périls qui les menacent et surtout menacent leurs enfants. *

Maurice HERBLEY.

La Franc-Maçonnerie et l'Enfance

par Y. ROLAND

La Franc-Maçonnerie reproche à l'Église de s'emparer de enfants dès leur jeune âge et de faire ainsi violence à leur conscience.

La Franc-Maçonnerie hypocrite prépare, elle, une pépinière de FF.: futurs adversaires du patriotisme et de l'Église.

L.: La Raison (G.: O.:).

Dimanche 16 Octobre 1932

Cérémonie d'adoption, en Tenue Blanche, à 14 heures

Grande Tenue Blanche au temple de la rue Froidevaux 63 : il s'agit d'une cérémonie d'adoption, organisée par la loge La Raison, du G.: O.:. La loge Diderot, du Droit-Humain est invitée, ainsi que les parents et amis des FF.:.

La R.: L.: (respectable loge, terme maçonnique) la Raison adopte quatorze petites filles et petits garçons, tous enfants de francs-maçons. Quatorze parrains, membres de l'Atelier, s'engagent à remplacer auprès des petits, en cas d'adversité, leurs protecteurs naturels.

Les FF.: ont arboré, pour la circonstance, les rubans, appelés cordons, bleus brodés d'or, et les bijoux maçonniques, équerres, compas etc... Quand la Cérémonie est près de commencer, ils sont assis sur les « colonnes », autrement dit sur les banquettes latérales aux murs de droite et de gauche, le glaive à la main, et derrière eux les invités sont humblement sur des bancs plus modestes, qui n'ont pas droit, au titre mac.: de « colonnes ».

Le Vénérable, le F.: Louis Clercx (imprimeur-maçonnique) jeune, grand, mince, maigre, nerveux, le visage intelligent rehaussé de lunettes, est déjà à l'Autel où le Flambeau à trois branches brille de ses trois feux ; au-dessus, le triangle contemple la salle de son œil unique et morne qui n'est plus celui du Grand-architecte de l'Univers, supprimé d'un trait de plume par le grand-Orient.

L'Orateur, le secrétaire, les deux surveillants prennent place à leur « plateaux » (bureaux) respectifs, et un coup de maillet asséné par le ven.: avertit que les Travaux de la L.: commencent.

— « Nous allons adopter quatorze enfants, explique « le Ven. », c'est beaucoup, mais nous ferons cet effort. »

Cela dit, pour que la Cérémonie se déroule selon le rituel, le Ven., suivi des enfants et des parrains, sort du Temple.

Les FF... et les assistants se tiennent debout. Soudain, l'on heurte à la porte violemment. Le F. : gardien répond à l'appel des solliciteurs, et la porte du temple s'ouvre : le Ven., les enfants et les parrains font une entrée solennelle, et les FF. : des colonnes élèvent leurs glaives formant au-dessus d'eux, à leur passage, la « voûte d'acier ».

Les enfants s'asseyent près des parrains sur des bancs rangés devant l'autel, et le ven., reprenant sa place, frappe un coup de maillet. Il dit le but de la cérémonie, déclarant aux petits que la R. : L. : les adopte, et se charge de leur avenir « quels que soient les événements ». Il félicite vivement la directrice du patronnage mac., la S. : Lazare, ici présente. Puis il ordonne une « batterie d'allégresse » : les FF. : battent trois fois des mains, étendent le bras droit et clament : « Liberté ! », et font de même pour « Égalité ! », « Fraternité ! ».

Le Ven. : ensuite commande aux enfants et à leurs parrains d'aller en procession jusqu'à l'autre extrémité du Temple, vers les FF. : surveillants dont les « plateaux » se trouvent à droite et à gauche de la porte d'entrée

Parmi les enfants, trois disparaissent sous trois voiles blancs symboliques portant trois inscriptions : « Ignorance », « Misère », « Fanatisme »

Le F. : premier surveillant fait un petit discours sur « l'Ignorance », cette plaie de la société, et le Voile de l'Ignorance tombe ; les enfants auront l'avantage de recevoir la Lumière qui leur donnera la Connaissance (mac. : parlant)

Le F. : second surveillant fait un petit discours sur la Misère et ses affreuses conséquences ; et le voile de la Misère tombe ; les enfants auront l'avantage d'être mis à l'abri de pareille déchéance, leur avenir étant assuré (mac. : parlant)

La procession se remet en route et se dirige vers le Ven. : qui s'agite beaucoup en faisant un discours véhément contre le Fanatisme. Le Fanatisme, maçonniquement parlant, est une grotesque caricature de la Religion que l'on (on, les francs-maçons), rend responsable de la Haine entre peuples. Et le voile du Fanatisme tombe, car les protégés de la R. : L. : la Raison « ne connaîtront pas ces criminels excès »

Enfin les enfants sont reconnus dignes d'être adoptés, et les parrains, debout, prononcent les paroles qui les engagent pour toujours envers eux

Le Vén. : au nom de toute la loge, prend les mêmes engagements, puis exige d'eux, en retour, une promesse formelle en leur expliquant la gravité de leur acte : « rester à jamais fidèles aux Maçons, désormais leurs protecteurs »

Les bambins, y compris une toute petite fille blonde qui n'a pas six ans, font solennellement cette promesse. Maintenant, le Vén. ., sur un ton pathétique, débite de belles choses sur la vertu (mac. .), et sur la grande œuvre de la Civilisation qui incombe à la Maçonnerie

Pas un mot de Dieu, naturellement.

Orgueil de la F. . M. . qui s'applique sans cesse à dresser l'être humain en face de l'Être suprême ! erreur fondamentale qui mène l'Homme à sa perte

Ce n'est pas en se gargarisant de belles paroles que l'homme deviendra semblable à un Dieu, ni en se donnant une ridicule importance qu'il deviendra grand comme un Dieu

La F. . M. . est une tueuse d'âmes

. . Et le Vén. . terminant son discours rappelle aux enfants que la L. . la Raison « se charge de leur destinée quels que soient les événements »

Oui mais si plus tard cette loge vient à être mise en sommeil, ou mieux encore à être dissoute, à quoi serviront ces présomptueuses promesses ? A ce danger possible, il n'est fait nulle allusion, et pour les enfants, la loge qui accapare leur naïve confiance est une puissance contre laquelle rien ne saurait prévaloir

Afin de souligner la grandeur de toutes ces grandes phrases, un harmonium joue un air triste, et les pianos, violons et violoncelles tristement lui font écho

S'ensuit un autre beau discours prononcé par un gros petit Monsieur, Membre du Conseil de l'Ordre, dont le visage poupin émerge d'un large ruban jaune-doré brodé de vert. Il explique aux enfants qu'ils ne sont pas comme les autres (le Vén. . le leur a déjà dit), qu'ils sont autrement que les autres, meilleurs que les autres, etc. . etc. ., toutes ces affirmations étant farcies d'impressionnantes et vaines paroles sur la lumière à répandre autour de soi, sur le bonheur d'être protégés par les Maçons et d'avoir à savourer tout à l'heure un goûter délicieux, double bonheur que tous les enfants n'ont pas, etc. . etc. .

Le piano, ému, égrène quelques notes mélancoliques et le violon frémit.

La S. . Lazare, directrice du patronage maçonnique prend la parole à son tour : Bonne grosse dame que l'on surnomme « La Maman des enfants du patronage ». Elle fait une magnifique apologie du patronage mac. . . Ensuite elle explique le danger des religions et précise même que « dans les dogmes il y a de très vilaines choses ». S. . Lazare est une sœur ignorantissime en matière de dogmes et de tradition, et pourtant elle se croit initiée à la véritable connaissance : plaignons-là.

Un autre FF. . prononce encore quelques paroles confirmant celles des précédents discours que les quatorze moutards éberlués ont écoutés sagement, et le vén. ., en quelques mots, remercie les con-

férenciers et les musiciens. Pendant ce temps, une table se dresse au milieu du temple, chargée de gâteaux et de vins fins. Après le dernier discours, l'harmonium, pour terminer cette touchante cérémonie joue un cantique allemand (?). Serait-ce là une lointaine réminiscence luthérienne ?

Enfin, le Vénérable frappe un ultime coup de maillet : les Travaux de la Respectable Loge sont terminés. Soudain les accords imprévus d'un jazz charment ou offensent l'auditoire, et sans s'inquiéter de ces fausses notes, les quatorze adoptés dévorent les friandises arrosées de champagne qui leur sont offertes.

Y. ROLAND.

COMMUNIQUÉ :

Une organisation

LES FRANCISTES

Nous apprenons avec plaisir la formation d'une organisation nationale *populaire* qui a déposé récemment ses statuts à la Préfecture (N° 1794).

Son titre : « *Les Francistes* » et sa devise « LA FRANCE AUX FRANÇAIS ! » disent clairement ce que le groupe essaiera de réaliser.

Le secrétariat des *Francistes* est fixé 15, avenue du Parc, Brunoy (S.-et-O.).

Nous engageons vivement *nos jeunes amis* à adhérer à ce mouvement *autoritaire, corporatif et anti-judéo-maçonnique*.

SCIENCE CHRÉTIENNE

Au sujet de notre étude « La Ligue des Droits de l'Homme » parue dans le numéro de juillet-août de « *La Libre Parole* » nous recevons du « Comité de Publication de la Science Chrétienne pour la France », la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai vu dans votre Revue Mensuelle de juillet-août, « à la page 14, sous la rubrique : « Filiales de la Judéo-Maçonnerie » « une référence que, j'en suis sûre, vous serez heureux d'avoir corrigée.

« Il est dit que, parmi les listes de ces filiales de la maçonnerie « se trouvent les associations de la Libre Pensée, les Sociétés Théo- « sophiques, Antroposophiques, Science chrétienne et la poussière « des sociétés occultistes.

« Or, la Science Chrétienne n'est pas une filiale de la maçonnerie, « ni influencée par elle. La science chrétienne est *Chrétienne*, un déve- « loppement du Protestantisme et elle n'a aucun rapport avec les « sociétés occultes ou théosophiques »...

Nous n'avons aucun envie de polémiquer avec la signataire de cette protestation, d'autant que cela nous entraînerait dans des discussions théologiques qui ne sont pas du domaine de la *Libre Parole* ». Néanmoins, nous hésitons à suivre le conseil de « corriger « la référence ».

Nous écrivions (p. 14) : « En effet, la maçonnerie a réussi à créer « bien des filiales, à s'imposer à bien des sociétés soit-disant non « maçonniques, mais qui font de la maçonnerie sans le savoir. »

C'est dans cette dernière catégorie que nous classons la Science Chrétienne.

Cette organisation « chrétienne » reniant tout dogme, ayant presque divinisé sa fondatrice « la mère Marie » (Voir la biographie de Mary Becker-Eddy par miss Wilburn, ainsi que le livre de Stephan Zeveig), promettant le bonheur ici-bas, cette religion si facile à pratiquer se rapproche infiniment de la mystique religieuse maçonnique en aidant la secte antichrétienne à diviser le monde chrétien.

De plus, madame ou mademoiselle E. Crousse, signataire de la lettre est-elle bien certaine que parmi les dirigeants de la Société ne se trouvent pas des maçons ou maçonnes qui « influencent » la dite société ?

Nous admettons très volontiers qu'un grand nombre d'adeptes de la Science Chrétienne « font de la maçonnerie sans le savoir », mais jusqu'à la preuve du contraire, nous maintenons ce que nous avons avancé.

FARA.

Le torchon brûle chez les frères trois points

LE MANIFESTE N° 9

Il nous paraît intéressant de reproduire ici la circulaire confidentielle adressée par les dirigeants de la Loge *La Montagne* aux vénérables de toutes les loges de France.

Ce document est le véritable reflet actuel des plus graves préoccupations des dignitaires de la F. : M. :.

N. D. L. R.

R. : E. : A. : A. : G. :
L. : d. : F. :

PERSONNEL

Au F. :
.....

La Montagne

Adresser la Correspondance
à PARAF-JAVAL

8, rue Blanche

PARIS-IX^e

Tél. : Trinité 73-31

MANIFESTE N° 9

Monstres et monstruosités maçonniques

Une bande dominatrice a accaparé l'autorité à son profit. Elle a introduit, rue Puteaux, à l'insu des maçons domestiqués, un arbitraire fasciste à but de spéculation immobilière.

**La rénovation maçonnique s'impose
et se poursuivra jusqu'à complet achèvement**

Objet du présent Manifeste.

Nous avons montré, une fois de plus, dans notre manifeste n° 8, ce qu'est l'idéal humain et que sa mise en pratique est urgente, avec ou sans la franc-maçonnerie. Nous avons montré que la maçonnerie actuelle fait faillite à cet idéal de « Fraternité universelle » qui devrait être le sien. Bien entendu aucune réponse n'a été énoncée infirmant les faits précis établis par nous. La coterie de personnalités indignes, qui a mis la main sur l'obédience et que nous gênons, nous a, par ses intrigues, montré sa volonté d'achever de nous frustrer de tous nos droits d'abord et de nous éliminer ensuite. Comme, de cette obédience, nous sommes la seule portion régulière et saine, notre riposte a été simple : De cette obédience nous avons pris possession régulièrement et nous allons, non seulement l'assainir, mais en faire le point de départ de la franc-maçonnerie universelle rénovée, entièrement égalitaire, fraternelle et rationaliste. — L'objet du présent manifeste est : 1° D'exposer l'indignité de dirigeants qui, pour conserver des postes avantageux, ne reculent, ni devant la forfaiture, ni devant les « faits de prince », ni devant les coups d'État, qui trompent ceux qu'ils

osent appeler FF.:., leur cachant le véritable but de l'Association et son organisation clandestine, qui vont jusqu'à se servir de deniers destinés à un but humanitaire pour fanatiser contre les FF.:. exemplaires de « La Montagne » ; 2^o D'exposer notre travail régénérateur. — Le temps et la place nous faisant défaut, ces exposés seront succincts.

Pourquoi la bande qui a mis la main sur les finances et sur l'influence de la « Grande Loge de France » irrégulière en veut à « La Montagne ».

Parce que, ainsi qu'on le verra ci-après, nous avons découvert que la « Grande Loge de France non déclarée », société supposée à but philanthropique et humanitaire, n'est pas autre chose que la « Société immobilière de la rue Puteaux » (S. I. P.), sa personne interposée, société à but commercial et immobilier, qui bénéficie, pour ses spéculations, des deniers de l'obédience, détournés du but maçonnique élevé. Cela à l'insu de la plupart des maçons trompés et asservis par cette bande dominatrice sans scrupules.

Pourquoi « La Montagne » a été obligée de régulariser sa situation de seule portion qualifiée au titre de « Grande Loge de France Rite écossais ancien accepté ».

Parce que au dernier convent (1931), dans une réunion clandestine préparatoire, présidée par le 33^e Gross, lequel avait été mandaté par le suprême conseil, une motion a été votée, sur proposition de ce Gross, à l'effet de se livrer, le cas échéant, à des voies de fait sur les FF.:. de « La Montagne » ; — Parce que le convent a été présidé et jugulé, sur l'ordre du suprême conseil, par le 33^e Varache, complice de nos adversaires, récusé par nous au Tribunal de Cassation pour trois motifs et qui, depuis, a agi contre nous pour le suprême conseil, dans les loges. (Le procédé, qui consiste à faire désigner les présidents du convent et des différentes assemblées par le suprême conseil, est aussi habituel qu'anticonstitutionnel) ; — Parce que nos appels, qui devaient venir devant le convent, ne sont pas venus, malgré nos protestations et contrairement à la constitution et aux règlements ; — Parce que le compte rendu du convent a été faussé, qu'on y a notamment déformé nos interventions, qu'on nous y a calomniés et même insultés, qu'on n'a pas inséré nos réserves habituelles ; — Parce que la discussion relative à l'immeuble et au déficit, au cours de laquelle les responsables se rejetaient les responsabilités, a été presque totalement supprimée ; — Parce qu'on nous a laissé insulter et qu'on nous a presque toujours refusé la parole ; — Parce que les votes ont été escamotés ; — Etc., etc., etc., etc... ; — Parce qu'on a voté des règlements de circonstance à notre usage ; — Parce que, en conséquence, la commission saisie de nos appels a été irrégulièrement dessaisie ; — Parce que des jugements fantaisistes, arbitraires sont intervenus, émanant de tribunaux truqués, bourrés de nos ennemis, armés de règlements de circonstance et inapplicables, sans participation possible de la défense. Tout cet appareil mis en branle d'ailleurs par plaintes de compères, sur initiative du suprême conseil (voir notamment plainte C. et autres, et interventions Varache sollicitant les plaintes des loges) ; — Parce que ces jugements sont iniques et inopérants et que nous, FF.:. exemplaires, coupables seulement d'avoir eu le courage de démasquer des FF.:. indignes, n'avons pas à les supporter ; — Parce que notamment le soi-

disant Tribunal de Cassation a été livré à l'indigne 33^e Bocquet (voir notre manifeste n^o 8) et à ses acolytes, dont d'autres agents du suprême conseil ; que, de même, les tribunaux d'appel ont été mis aux mains des complices de nos adversaires ; — Parce qu'on a eu l'audace de faire juger de litiges, entre l'indigne Tribunal de Cassation et nous, par ce même Tribunal de Cassation — et cela prétendument en dernier ressort, en vertu d'un règlement de circonstance postérieur et inapplicable ; — Parce que les tribunaux d'appel, ayant à juger contre le conseil fédéral et nous, ont été constitués comme de coutume, par le conseil fédéral et non tirés au sort en présence des parties ; — Parce que les jugements inopérants et arbitraires ont été pris contre nous à notre insu, en vertu d'une procédure fantaisiste ; — Parce qu'on a la prétention (Iniquité suprême !) de faire sanctionner tout cela sans nous entendre, par un convent où l'on nous couvrira de calomnies riques et incapables (voir manifeste n^o 8) ; — Parce que nous n'avons pas à supporter l'irrégularité qui consiste à introduire aux congrès et convents des intrus dominateurs, tels que X., ramassé irrégulièrement par les hauts grades et imposé à l'obédience, tel que ce 33^e archiviste, salarié de l'obédience, où il prétend agir en maître, tel que le Bocquet, 33^e déjà nommé, salarié du suprême conseil, qu'il représente à la grande loge irrégulière, contrairement à la constitution, et que représentent également, contrairement à la constitution quantité d'autres 33^e et hauts gradés, directeurs et membres de la bande, dont certains sont érotomanes, d'autres spirites, tous toqués ésotériques et incapables (voir manifeste n^o ?) ; — Parce que nous n'avons pas à supporter qu'on se serve, pour nous calomnier, des Bulletins et Comptes rendus officiels, payés par les deniers de l'obédience et où droit de réponse nous est refusé ; — Parce que nous n'avons pas à supporter qu'on aille en province, aux frais de l'obédience fanatiser contre nous ; — Parce que nous mettons au défi qu'on accepte sur tous ces points un débat maçonnique loyal ; — Parce que c'est pour éviter pareil débat qu'ont été perpétrés les « faits de prince » et forfaitures qui ont abouti aux coups d'État des 11 et 14 avril.

La situation actuelle.

De toutes ces irrégularités, « La Montagne » n'a pas voulu être victime. En l'absence de toute justice, de toute loyauté et de toute fraternité, dans l'impossibilité de nous faire entendre de convents irréguliers, chambrés par une bande sans scrupules, « La Montagne », restée elle-même régulière et pure dans l'obédience tarée, n'avait pas d'autre alternative que de supprimer d'un coup toutes les irrégularités en se déclarant régulièrement et en prenant la place légitime qui est la sienne. — Maçons réguliers, ne pouvant vivre sous le joug de dominateurs à but arriviste, nous avons usé de notre droit de nous constituer en obédience, et, comme obédience, nous avons choisi la nôtre. Ils mentent en disant qu'ils ont agi contre nous parce que nous avons agi contre eux. C'est le contraire. Ils avaient la prétention de considérer « La Montagne » comme démolie alors qu'elle ne l'était pas et qu'il s'agissait seulement d'une série d'irrégularités aussi révoltantes qu'inopérantes. Nous n'avons pas le choix. Accepter la situation étant inadmissible, il fallait réagir en restant chez nous.

Si les irrégularités, accumulées à l'encontre de « La Montagne », avaient été régulières, qu'étaient besoin de « faits de prince », de forfaitures et de coup d'État. Les règlements auraient suffi et tout aurait abouti en débats aux convents. C'est ce que ne voulait pas la bande qui n'aurait pas tenu

devant ces débats. Déjà, en une occasion antérieure, elle a failli s'écrouler au simple énoncé des faits : Un grand secrétaire, complice des « camelots du roy », avait contre nous ameuté la police. A la suite de notre déclaration en obédience (la nôtre) le débat en convent est inévitable ; il viendra nécessairement. LES LACHES veulent le faire venir SANS NOUS. Contre nous tout sera permis. — Par coup d'État du 1^{er} avril, en vertu d'une sorte de décret-loi, innovation factieuse, des autocrates s'arrogeant l'omnipotence, prétendent, sans jugement, sans appel, sous le seul prétexte que nous avons sauvegardé nos droits, violés par eux odieusement, prétendent nous rayer de leurs contrôles contestables, alors que les nôtres ne le sont pas. — Par coup d'État du 14 avril et comme nous étions régulièrement convoqués, chez nous, rue Puteaux, par lettre recommandée émanant d'un étrange rapporteur « au nom du grand architecte de l'univers », un employé du secrétariat, déjà indigne quoique jeune, a, sans aucun motif, REQUIS CONTRE NOUS LA POLICE et tenté de nous faire empoigner. Il était mandaté — non, comme on pourrait le croire, par quelque jésuite de marque — mais par un conseiller fédéral. Toutefois pas en cette qualité, mais à titre de représentant de la « Société immobilière de la rue Puteaux » (!). Bien entendu, nous avons fait le nécessaire et nous avons exigé la constatation des faits, malgré la prétention de nos adversaires de soulever contre nous cette police, voire, paraît-il, *la magistrature et les créatures qu'ils affirment avoir toujours dans les ministères et administrations.*

Pense-t-on que les choses en resteront là ? Que nous nous laisserons intimider, que les faits et la situation ne seront pas entièrement rétablis ?

Et cela quelles que soient les décisions prises par un convent truqué et d'ailleurs irrégulier comme les précédents. Nous prévenons charitablement ceux qui pourraient être sollicités de faire acte de candidature au conseil fédéral de ne pas accepter la responsabilité des actes des conseillers sortant et de leur laisser cette responsabilité entière. — Nous protestons dès à présent contre le camouflage annoncé de la S. I. P., contre les calomnies et insultes qui seront déversées sur nous en notre absence et auxquelles les lâches auraient la terreur d'entendre nos réponses péremptoires et vengeuses. Des iniquités viendront s'ajouter aux autres, mais tôt ou tard les faites seront rétablis. Les mauvais maçons seront mis au ban de la maçonnerie et de l'humanité.

Notre assignation.

Voici qui ne laissera aucun doute sur notre intention de secouer définitivement un joug intolérable et d'en libérer le monde. C'est le texte de notre première assignation à la « Société immobilière de la rue Puteaux » (S. I. P.), personne interposée de la « Grande loge de France non déclarée :

L'an 1932 et le 19 juillet — A la requête de Messieurs Paraf-Javal....., Legros....., Werquin — Tant en leur nom personnel qu'en qualité d'administrateurs de l'Association déclarée sous le titre « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France » — Les requérants élisant domicile en mon étude — J'ai....., huissier..... — Donné assignation aux directeurs et administrateurs de la « Société immobilière de la rue Puteaux » (S. I. P.), à son siège à Paris, 8, rue Puteaux, audit domicile, où étant et parlant à — A comparaître le..... — Attendu que les requérants sont tous entrés régulièrement dans la maçonnerie et peuvent justifier qu'ils faisaient partie régulièrement de l'atelier maçonnique dénommé loge « La Montagne », atelier immatriculé n° 391 et figurant, sous ces nom et numéro, aux annuaires de la Fédération portant le titre maçon-

nique « Rite écossais ancien et accepté, Grande Loge de France » (R. E. A. A. G. L. d. F.), association non déclarée et sans capacité judiciaire, mais dont le titre légal, ainsi qu'il est apparu par la suite, est « Société immobilière de la rue Puteaux » (S. I. P.), compte chèques postaux n° 188.41, association déclarée représentant au regard de la loi la maçonnerie non déclarée et gérant l'avoir de cette maçonnerie à l'insu d'une partie de ses membres — Attendu que les requérants (dont Monsieur Paraf-Javal, par exemple, a trente-deux ans de maçonnerie), sont entrés aux dates suivantes dans l'association non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », en réalité, ainsi qu'ils l'ont découvert « Société immobilière de la rue Puteaux » (S. I. P.) : Monsieur Paraf-Javal, le 23 janvier 1912 ; Monsieur Legros, le 12 avril 1921 ; Monsieur sieur Werquin, le 13 février 1923. — Attendu qu'en qualité de membres de la Loge « La Montagne », et ce aux termes de la constitution et règlements généraux de la Fédération d'ateliers non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », les requérants devaient obligatoirement verser annuellement des sommes d'argent dénommées capitations administratives, locatives, etc., et des taxes diverses. — Attendu que les ateliers pouvaient même, ainsi qu'il qu'ils y étaient invités par mention à l'annuaire, verser directement au compte chèques postaux n° 188.41 de la « Société immobilière de la rue Puteaux », indiqué comme étant celui de l'association non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France ». — Attendu que les sommes perçues par l'atelier étaient transmises pour partie au trésorier de la Fédération d'ateliers se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », le dit trésorier de la fédération dénommé lui-même « Grand trésorier » et ainsi qu'il sera démontré, agissant en réalité, à l'insu de la plupart des membres de cette association non déclarée, pour le compte de la Société immobilière de la rue Puteaux, association déclarée et représentant au regard de la loi la Fédération maçonnique secrète non déclarée. — Attendu que ce grand trésorier de la Fédération était considéré comme employant ces sommes suivant les rapports adressés chaque année à l'assemblée générale des députés désignés par les ateliers et dénommée « Couvent ». — Attendu qu'il ressort des rapports financiers exposés aux couvents par les divers trésoriers que les sommes provenant des capitations d'ateliers, provenant elles-mêmes des capitations perçues par les membres de ces ateliers étaient employées aux dépenses, services, etc., travaux, aménagements, acquisitions et paiement du prix des immeubles de la soi-disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France » en la personne interposée et déclarée « Société immobilière de la rue Puteaux ». — Attendu que l'association non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France » n'avait jamais cru devoir, pour des raisons qui seront exposées au Tribunal, remplir les obligations exigées par la loi sur les sociétés ou associations en territoire français ; que sa situation est à ce jour irrégulière également. — Attendu que notamment elle n'avait même pas satisfait aux obligations de la loi sur les associations ou congrégations du 1^{er} juillet 1901. — Attendu que cependant, en 1911, se rendant compte qu'elle ne pouvait continuer à exister en marge des lois sous la forme d'une association secrète non déclarée et aussi dans le but d'échapper à la loi ou à la jurisprudence des Tribunaux et Cours d'Appel sur l'application de la loi sur les congrégations, les dirigeants de l'association se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », dénommés « Conseillers fédéraux » et choisis chaque année parmi les membres du couvent des députés d'ateliers, imaginèrent à l'insu même du couvent qui les avait élus en septembre 1910 de permettre à la société secrète non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France » de se livrer à toutes opérations ayant pour but : l'achat, l'exploita-

tion par location ou autrement d'un immeuble sis à Paris, rue Puteaux, nos 6 et 8, l'achat et l'exploitation de tous autres immeubles à Paris, en province, aux colonies et à l'étranger, l'aliénation de la totalité ou partie des immeubles sociaux, par voie de vente, échange ou apport en société et, généralement, toutes opérations se rattachant aux objets sus-mentionnés. — Attendu que pour se faire il fut constitué à Paris une société nouvelle dite « Société immobilière de la rue Puteaux » (S.I.P.) dont les statuts portent la date du 1^{er} mai 1911, société anonyme au capital de 60.000 francs dont le siège fut à Paris, 8, rue Puteaux ou fut transféré également et aussitôt le siège de la Fédération maçonnique non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », qui, auparavant, se tenait rue Rochechouart, n^o 42. — Attendu qu'il est constant que l'immeuble sis à Paris, rue Puteaux, n'a pas été acquis par les seuls deniers de la Société immobilière au capital de 60.000 francs, puisque, en réalité, cet immeuble très important fut acquis pour une somme bien supérieure et est assuré actuellement pour trois millions de francs. — Attendu qu'il est établi par les éléments ci-dessus et tous ceux qui seront fournis au Tribunal par les rapports des grands trésoriers aux convents, par les comptes rendus, des séances de la « Grande Loge » et des convents, par ceux du conseil fédéral, etc., qu'en réalité la « Société immobilière de la rue Puteaux » n'est que la matérialisation sous une forme légale de la Fédération, société secrète non déclarée, se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France ». — Attendu que cette identité ne saurait être contestée, étant proclamée dans les séances des convents, de conseil fédéral, etc., dans les pièces officielles et que surtout le conseil d'administration annuel de la « Société immobilière de la rue Puteaux » est recruté parmi les membres du Conseil fédéral annuel de l'association non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France ». — Attendu que la Loge « La Montagne », dont sont membres les requérants, proteste depuis 1922 contre les gestions des différents conseils fédéraux qui violent la « Constitution et règlements » de la Fédération, agissaient clandestinement en dehors du but philanthropique et humanitaire de l'association, oppriment leur liberté de conscience, augmentaient les capitaux pour faire face à des spéculations commerciales et immobilières n'ayant rien à voir avec la recherche de la « fraternité universelle, qui suscitaient des scandales incroyables, tels que celui du « Buffet de la Grande Loge » et celui de 700.000 francs de travaux mis, après violents incidents, à la charge des cotisants. — Attendu que la loge « La Montagne », dont les requérants sont membres, a, par l'organe de ses président, secrétaire, députés, fait des protestations réitérées et motivées, qu'elle a adressé (par lettres recommandées avec accusés de réception) des questionnaires relatifs aux rapports entre la « Grande Loge de France non déclarée » et la « Société immobilière de la rue Puteaux », questionnaires auxquels le conseil fédéral n'a pas répondu, non plus qu'aux lettres (également envoyées recommandées avec accusés de réception) protestant contre les procès-verbaux inexacts des séances auxquelles ont participé les députés de « La Montagne ». — Attendu que depuis le 11 avril dernier, date à laquelle on a la prétention d'interdire aux membres de « La Montagne » l'accès de l'immeuble de la rue Puteaux, dont ils sont copropriétaires au même titre que ceux qui ont cette prétention ; que les membres de « La Montagne » n'ont pu protester contre les comptes rendus faux et contre les calomnies répandues contre eux dans les loges, bulletins officiels, visites en province des émissaires du conseil fédéral, congrès, etc. — Attendu que les conseils fédéraux successifs ont fanatisé contre les membres de « La Montagne » et ont perfidement tout tenté pour l'exclusion de l'association ; que, ne pouvant y parvenir, ils ont perpétré une série de « coups d'État », de « faits de prince »,

par lesquels ils ont retiré petit à petit aux membres de « La Montagne » l'exercice de leurs droits dans l'association et notamment du droit d'interpellation et de celui de participer aux congrès des loges préparant les convents annuels qu'en conséquence ces congrès et convents sont devenus irréguliers, ainsi que les conseils fédéraux et autres groupes mandatés, issus de ces congrès et convents. —

— Attendu que ces circonstances ont amené les membres de « La Montagne » et leurs amis à se considérer comme seuls membres réguliers de cette association maçonnique irrégulière, non déclarée et détournée de son but, que ces membres et leurs amis ont décidé de se régulariser en se déclarant association fermée, mais non secrète, afin de défendre le but élevé de « fraternité universelle », cela en faisant toutes réserves à l'égard d'une société clandestine à but de spéculation, à laquelle il n'y avait plus lieu de contribuer moralement ni pécuniairement mais où ils ont encore des intérêts moraux et matériels à sauvegarder. — Attendu qu'arbitrairement et sous le seul prétexte des décisions ci-dessus mises à exécution, le conseil fédéral de l'association non déclarée se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », en réalité « Société immobilière de la rue Puteaux », a déclaré les membres supposés participer actuellement à l'association régulièrement déclarée « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », qui représentent véritablement la seule portion régulière et pure de cette « grande loge », rayés des contrôles de cette association non déclarée, cela sans jugement d'usage, par simple décret arbitraire et incépérant, qu'il a notifié à toute la maçonnerie. — Attendu qu'il est déclarée à tout maçon lors de son admission qu'il ne lui sera rien demandé de contraire aux lois et que le fait d'user d'un droit dont autrui n'a pas voulu user ne peut constituer une faute. —

Attendu même qu'en une circonstance où les membres de « La Montagne » avaient été convoqués rue Puteaux, les employés de l'association non déclarée se disant « Grande Loge de France » (titre propriété des requérants depuis le 1^{er} mars 1932), aidés de conseillers fédéraux sur réquisition du président de la « Société immobilière de la rue Puteaux », non en sa qualité de conseiller fédéral et de grand trésorier de la « Grande Loge de France non déclarée », qualité en vertu de laquelle il n'a pas droit d'ester en justice, mais en sa qualité de président du Conseil d'administration de la Société interposée, déclarée « Société immobilière de la rue Puteaux », ces employés ont prétendu interdire aux membres de « La Montagne » et à leurs amis l'accès du local de la rue Puteaux où sont engagés leurs intérêts au même titre que les intérêts de ceux qui veulent les exclure, que ce qui précède établit une fois de plus péremptoirement l'identité entre les deux sociétés « Grande Loge de France non déclarée » et la personnalité interposée « Société immobilière de la rue Puteaux » et que cette situation fautive ne saurait durer. — Attendu que cette situation illégale est surabondamment avouée par tous les dirigeants de la « Grande Loge de France » non déclarée (S.I.P.), que cela ressort notamment des documents maçonniques officiels qui ne peuvent être tenus secrets alors que les consciences des membres de « La Montagne » et de leurs amis sont libérés par les agissements de leurs adversaires : qu'en conséquence il sera fait état de ces documents et notamment de ceux où se disputent entre eux les conseillers fédéraux effrayés de la situation et entre eux les députés cherchant des solutions. — Attendu que les exposants sont en droit de demander la liquidation de la « Société immobilière de la rue Puteaux » se disant « Grande Loge de France Rite écossais ancien accepté » que le droit des requérants à cette liquidation est certain, que par leurs cotisations (certains cotisent depuis vingt ans), ils sont devenus copropriétaires d'une partie de l'actif de cette « Grande Loge de France non déclarée » dite « Société immobilière de la rue Puteaux », lesquelles ne font qu'une seule personne morale et l'appellation « Grande Loge de France » n'étant depuis 1911 que la firme de

la « Société immobilière de la rue Puteaux ». — Attendu qu'on ne saurait opposer à cette demande les statuts illégaux et non déposés d'une société secrète non déclarée, véritable congrégation maçonnique, société et règlements hors la loi ; alors surtout qu'il sera démontré au Tribunal que les fonds destinés d'après, les dires des dirigeants de cette « Grande Loge non déclarée » à des œuvres philanthropiques et désintéressées, ont été détournés de leurs destinations à l'insu d'une partie des cotisants et particulièrement des requérants, pour être employé à l'acquisition, l'amélioration, la plus-value de l'immeuble de cette « Grande Loge de France non déclarée » dite « Société immobilière de la rue Puteaux » (S.I.P.) dont on a la prétention de les exclure irrégulièrement. — Attendu que l'association de la rue Puteaux se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », en réalité « Société immobilière de la rue Puteaux » (S.I.P.), a, non seulement formellement reconnu en séance d'un de ces conseils d'administration (conseil fédéral du 11 avril 1932) avoir reçu des requérants sommation lui faisant défense de se servir du titre « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France » qui est leur propriété, mais encore que cette association non déclarée a eu la prétention, par l'intermédiaire de sa personne interposée, « Société immobilière de la rue Puteaux » (S.I.P.), de faire interdire aux membres de « La Montagne » l'accès de ce local de la rue Puteaux, qui est aussi le leur et où ils étaient convoqués, cela sous le prétexte avoué à tous les ateliers de la Fédération de la sommation reçue et que la S.I.P. ne peut donc se targuer d'ignorer. — Attendu qu'il y a urgence.

C'est pourquoi les requérants requièrent qu'il vous plaise les autoriser à faire assigner la « Société immobilière de la rue Puteaux » se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », société anonyme dont le siège est à Paris, 8, rue Puteaux à comparaître...

— Par les motifs sus-énoncés : Entendre ordonner la dissolution de la Société anonyme déclarée « Société immobilière de la rue Puteaux » (S.I.P.), personne interposée de l'Association se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France », laquelle, non déclarée, sans capacité judiciaire, est représentée au regard de la loi par la S.I.P., par ses administrateurs et par son compte chèques postaux n° 188.41. — Entendre nommer tel liquidateur à cet effet qu'il plaira au Tribunal désigner. — Entendre condamner cette « Société immobilière de la rue Puteaux » se disant « Rite écossais ancien accepté Grande Loge de France » à un franc de dommages-intérêts à valoir sur les dommages-intérêts qui seront fixés à partir du 11 avril 1932 et jusqu'à la dissolution pour s'être servi en connaissance de cause d'un titre qui est la propriété des requérants et pour le préjudice causé aux requérants par les agissements précités à leur égard. S'entendre, en outre, condamner en tous les dépens lesquels comprendront au besoin, à titre de supplément de dommages-intérêts, tous droits, doubles droits ou amendes qui pourraient être perçus par l'enregistrement sur toutes pièces produites. — Sous toutes réserves. — Et ce sera justice.

Conclusion.

« La maçonnerie », disions-nous dans la conclusion du manifeste 8, « est à rénover, cela ne fait pas de doute. Pour l'avoir compris, pour l'avoir exposé courageusement, les FF. : de « La Montagne » se sont attiré la haine féroce des FF. : obscurantistes. « ON CHERCHE A FAIRE DISPARAITRE « LA MONTAGNE », ON Y ARRIVERA », DISAIT EN 1926 LE FELON, LE MAUVAIS COMPAGNON BOCQUET, QUI A FAIT PARTIE COMME MEMBRE DE L'INNOMMABLE TRIBUNAL DE CASSATION ET QUI MAINTENANT LE PRÉSÈDE. Et nous ajoutions : « Ces obscurantistes

« considèrent la maçonnerie comme intangible dans ses dogmes et ses pratiques et comme leur appartenant en toute exclusivité en dehors de toute raison et de toute logique ». Il convient d'ajouter aussi ! « Et en dehors de toute fraternité ». — Nous connaissons les procédés de nos adversaires : Intrigue, calomnie. Tout sera mis en œuvre contre nous en notre absence au convent truqué de 1932, où les vrais dossiers ne seront pas ouverts, où seuls les mensonges seront entendus. Mais les intrigues et les calomnies ne tiendront pas devant les preuves des infamies perpétrées par ces monstres maçonniques. Nous donnerons ces preuves. »

Notre travail.

Ce qui précède était indispensable pour faire connaître à tous les FF. : et SS. : qui méritent ce nom la réalité des choses. Déjà quantité sont édifiés. On vient à nous de toutes parts. Il ne s'agit pas d'une « querelle de boutique », mais d'un travail régénérateur. C'est une joie d'être soulagé d'un joug intolérable et de pratiques dégradantes. Nous renvoyons, pour l'exposé de notre travail, à nos précédents manifestes, à nos ouvrages. Nous nous consacrons, avec plus d'énergie que jamais, à enseigner le « transformisme universel », à montrer, en face de l'obscurantisme et des luttes fratricides, la nécessité d'une conception physique de l'univers. C'est cette conception qui permettra au conscient de déterminer sa règle de conduite en vue du bien-être général et de la fraternité.

Pour se livrer à ce travail régénérateur il faut être exemplaire, envisager l'être humain modèle dont tous doivent essayer de se rapprocher. A ceux qui désireront nous voir à l'œuvre, nous disons : « Soyez les bienvenus ».

Par mandement de la R. : L. : « La Montagne » :

PARAF-JAVAL, vén. :., député.

LEGROS, 1^{er} surv. :., député.

PERSON, or. :.

Par mandement de la Grande Loge de France :

Le Conseil d'administration :

PARAF-JAVAL, Président.

LEGROS.

WERQUIN.

La moralité, la mentalité d'un peuple s'expriment, aux yeux de l'étranger, par ses journaux : non pas dans les graves articles inspirés par un Directeur indépendant, ou payés par les Financiers qui mènent le monde, ou commandés par le gouvernement, mais dans les rubriques accessoires qui reflètent la vie réelle.

Durant un mois, les journaux de France ont été remplis, à raison de cinq ou six colonnes par jour, par les sales détails de la sale affaire Nozière.

Quand l'instruction sera terminée, le procès commencera.

Ni le Gouvernement et le public allemands, ni le Gouvernement et public italiens ne supporteraient ce régime.

Ils nous observent, et disent avec des mines dégoûtées : « Voilà de quoi s'occupent les Français, dans la situation terrible de leur propre pays et de toute l'Europe. »

(L'Ami du Peuple.)

L'Italie et les Juifs

L'Univers Israélite (1.9.33) reproduit une « lettre d'Italie » publiée récemment par un journal Juif de Vienne, LA NEUE WELT, sous le titre « L'Italie et le problème Juif ». Nous croyons répondre au désir de nos lecteurs en la reproduisant en entier. Ils concluront d'eux-mêmes.

N. D. L. R.

En écoutant parler le monde juif, en lisant les journaux juifs, on constate l'opinion singulière qu'ils se font de l'attitude de l'Italie dans la question juive. Généralement, le public juif pense que la sympathie pour les Juifs est un puissant mobile de la politique italienne, et il croit l'Italie sur le point de rompre avec l'Allemagne de Hitler, à cause de l'antisémitisme des Nazis.

Quelle est, en réalité, cette politique philosémite du gouvernement italien ?

Pour la politique italienne, comme pour l'idéologie fasciste, la question juive n'existe pas, car il n'y a que 50.000 Juifs en Italie, sans compter ceux des colonies. La politique italienne, par rapport aux Juifs, n'a pas de règles fixes, de l'attitude du gouvernement fasciste à l'égard des Juifs, bien que déterminée par les traditions du régime libéral, varie selon les circonstances ; elle est donc bien souvent contradictoire, et les Juifs sentent cela vivement.

D'accord avec les Juifs, l'Italie fasciste a élaboré une nouvelle loi réglant la vie des communautés juives. C'est la meilleure et la plus moderne des lois que les Juifs possèdent dans la Diaspora. Grâce à elle, les communautés sont hautement considérées, les contributions sont perçues par les bureaux fiscaux de l'Etat, et l'Union des communautés, créée par cette loi, jouit de droits importants.

Par cette loi, les Juifs italiens ont été, pour la première fois, réellement unis et organisés, et c'est pourquoi tout Juif italien, conscient de sa nationalité, s'en réjouit sincèrement.

L'Italie fasciste a ouvert spontanément les portes de ses Universités aux étudiants juifs chassés de différents pays d'Europe. Même

aujourd'hui, elle encourage leur travail, en leur accordant des facilités considérables. Après la guerre, de nombreux Juifs étrangers se sont établis en Italie. Le gouvernement italien ne leur a jamais fait la moindre difficulté.

Les Juifs italiens occupent dans les Universités et dans l'armée des postes importants. A elle seule, l'Université de Bologne compte une trentaine de professeurs juifs. D'autre part, on trouve des Juifs parmi les commerçants, les financiers et les industriels les plus estimés du pays, quoique l'influence juive ne soit pas décisive dans ces domaines.

En littérature et en politique, les Juifs italiens ne développent aucune activité et les quelques noms juifs que l'on pourrait citer, comme Sabatino Lopez et Guido de Verona, sont de rares exceptions à cette règle.

Socialement, le Juif est traité en égal, ou à peu près. Les liens amicaux qui unissent Juifs et Chrétiens sont très forts.

Mais... Mais le contraste se fait de plus en plus sentir.

Les Juifs italiens se voient doucement, graduellement, écartés de la vie publique. Le fascisme ignore les questions de race posées par le nationalisme allemand, et son idéologie n'est nullement anti-juive. Néanmoins, la politique fasciste est, en fin de compte, « non juive », si l'on peut dire. Sans se passionner pour la théorie raciste, les fascistes parlent souvent de « *sang latin* », de leurs « *ancêtres latins* », et naturellement les Juifs italiens, plus sensibles à la réalité que leurs frères d'Allemagne, se sentent, en quelque sorte, superflus. Mais n'est-ce qu'un sentiment ?

Jusqu'ici, les Juifs ont toujours été représentés au sein du gouvernement ; ils y occupaient des postes en vue ; il y avait, en moyenne vingt députés juifs au Parlement. Maintenant, l'Italie a un gouvernement sans Juifs et il n'y a presque plus de Juifs parmi les hauts fonctionnaires ; Gino Olivetti, directeur de la Fédération de l'Industrie, est le seul parlementaire juif.

Depuis que Mussolini dirige le pays, aucun Juif n'a été nommé sénateur. Les Juifs qui siègent au Sénat, Barzilia, Diena, Dela Torre, Castellani, appartiennent à l'époque préfasciste.

Parmi les trente-six immortels de l'*Accademia d'Italia*, créée par Mussolini à l'image de l'Académie française, on chercherait en vain quelque savant ou artiste juif. Cette absence de Juifs avait frappé Emil Ludwig, et il en a parlé à Mussolini au cours de leurs entretiens bien connus. Récemment, à l'Académie trois places étaient vacantes. Le pays tout entier croyait que le Juif Della Sota, eurythmologue italien bien connu, obtiendrait la place. Mais c'est le cardinal Gasparri qui a été élu. Cet éloignement des Juifs est d'autant plus frappant que le pape a jugé utile d'offrir un siège dans son Académie des Sciences au Juif Tullio Levi-Civita, qui est le plus grand mathématicien du pays. Autre détail amusant : c'est au Juif Finzi, professeur de droit à l'Université de Florence, que le pape

avait demandé l'ébauche de la Constitution politique de la Cité du Vatican.

Sans doute, ce genre d'expulsion de la vie publique blesse profondément les Juifs italiens, habitués à rendre à la patrie de précieux services (?).

Le Juif est essentiellement optimiste, et certains journaux sont toujours prêts à nourrir cet optimisme naturel, en racontant à leurs lecteurs des histoires fantastiques. Ainsi, le ministre Balbo, issu d'une vieille famille de Turin, fut transformé en Juif par des journalistes aimant les sensations : voyez la bonne vie que les Juifs mènent en Italie voyez, s'il vous plaît, le ministre à la croix gammée, M. Gœring, qui mange, malgré lui, de la cuisine juive à la table de Mussolini ! Cette invention dépourvue de sens a été joyeusement répandue par la presse juive. Je l'ai vue de mes propres yeux, en gros caractères, dans un journal du Nord de l'Afrique.

S'il n'en est rien, quant à Balbo, alors on se cramponne au ministre Jung. Cet homme d'Etat s'était rendu en Amérique pour prendre part aux pourparlers financiers. Jubilante, l'Agence télégraphique juive se hâta d'annoncer, avec emphase, la grande nouvelle de l'arrivée à New-York du « Juif orthodoxe ». Les journaux palestiniens en firent un Juif pratiquant, mettant le vêtement rituel pour ses prières journalières.

Malheureusement, la « nationalité juive » de Jung est plutôt douteuse. Ses grands-parents, Juifs originaires de Geilingen, en Bade, s'étaient établis à Parlermé, mais ils ne l'ont pas élevé dans le judaïsme : il n'a pas reçu d'éducation juive et il n'a jamais fait partie d'une communauté juive.

L. BATO (Juif).

Le nouveau gouvernement espagnol

Les ministères se succèdent mais ils n'en sont pas moins inféodés à la F. : M. :

C'est le F. : *Alexandre Lerroux* qui préside le nouveau cabinet.

Le sous-secrétaire d'Etat à la Présidence est le F. : *Armaza*.

Craignant un retour offensif des groupements conservateurs la F. : M. : a placé le F. : *Diego Martinez Barrios*, haut maçon, au ministère de l'Intérieur avec sous ses ordre le F. : *Vazquez* comme chef supérieur de la police, et à la Justice le F. : *Juan Bottela Asensi*.

Les autres ministres sont tous plus ou moins affiliés à la secte. :.

Pauvre Espagne livrée à ses pires ennemis.

LES JUIFS CHEZ NOUS

Sous le titre *Paris*, le Juif Pierre Lazareff vient de publier dans le numéro spécial de *Témoignage de notre Temps* (Directeur : Juif Vögel) l'article ci-dessous.

Nos lecteurs ne manqueront pas de remarquer avec quelle insolence ces Juifs nous traitent. Ils se savent en pays conquis.

N. D. L. R.

Vous le connaissez ce « ghetto » de Paris qui emplit deux ou trois rue — derrière l'Hôtel de Ville — d'une foule pittoresque ; vous la connaissez cette rue des Rosiers où se répand cette curieuse odeur « d'assant », relent des villes orientales, où à chaque porte, sur chaque boutique, les caractères hébreux où des mots yiddish viennent affirmer que les Juifs ici sont chez eux et qu'ils entendent y vivre ainsi que leurs aïeux, sans profiter de rien de ce que la civilisation nous a apporté de confort et de bien-être.

Mais il est rare qu'à Paris les Juifs restent plus d'une génération dans le ghetto ; à la deuxième génération, ils sont employés de commerce chez des coreligionnaires, rue du Sentier ; dès la troisième, c'est déjà eux qui emploient les autres dans les magasins des alentours de la Bourse et rien ne les distingue plus (!!) depuis longtemps des autres Parisiens.

Il n'est pas rare, enfin, que les Juifs n'attendent points trois générations d'assimilation, pour conquérir dans la Ville Lumière les fonctions et les places qu'on décerne chez nous aux capacités et au talent, sans se soucier de l'origine des individus. L'élément israélite s'est depuis longtemps incorporé au milieu théâtral, à tel point qu'on a vu un grand directeur, normand, fils et arrière-petit-fils de normands, M. Louveau — qui présida aux destinées des Variétés pendant de longues années — prendre le pseudonyme sémite de Samuel « parce que ça faisait mieux ». Ce fut Samuel le Magnifique.

Actuellement, nous avons encore de nombreux directeurs de théâtres israélites : MM. Paul Abram, directeur de l'Odéon, Léon Volterra, Maurice Lehmann, Benoît Léon Deutsch, Lucien Beer, Pierre Humble et M. Max Maurey, enfin, président de l'Association des Directeurs de Théâtres, auteur dramatique de grand talent et successeur de Samuel au fauteuil des Variétés. Mais si M. Samuel s'appelait Louveau, M. Max Maurey s'appelle Rappoport.

Parmi nos auteurs dramatiques les plus célèbres, citons également de nombreux israélites : MM. Henry Bernstein, Tristan Bernard,

Pierre Wolff, Francis de Croisset, Romain Coolus, Alfred Savoir, Matéi Rousseau, Jean-Jacques Bernard, Claude Gevel et Edmond Sée, président de l'Association de la Critique. Il faut noter toutefois que dans la jeune génération d'écrivains de théâtre on ne trouve pas, ou très peu, de Juifs ; on n'en peut citer que deux : Jacques Natanson et Albert Cohen.

Mais c'est encore parmi les artistes qu'on trouve au théâtre le plus d'israélites. Au hasard des noms qui nous viennent à la mémoire citons, en effet, rien qu'à la Comédie-Française, Georges Berr et Henri Meyer, sociétaires honoraires, René Alexandre et Roger Monteaux, sociétaires, Claude Lehmann et Eschourin, pensionnaires, et puis M^{me} Simone, Jane Marnac, la cantatrice Aimée Mortimer, de l'Opéra, M^{lles} Maguy-Warna, Gisèle et Nadine Picard, Mireille, Isabelle Kloukovsky, Rachel Devirys, MM. Lucien Rozenberg, Armand Bernard, Marcel Simon, Samson Fainsilber, Jean Wall et, enfin, la grande artiste de music-hall Marie Dubas. Ne nous a-t-on pas, par ailleurs, affirmé que, si son père est belge, notre Mistinguett nationale serait de mère juive ?

Art nouveau, le cinéma a, lui aussi, attiré beaucoup d'israélites et il nous suffira de les citer pour qu'on s'aperçoive qu'ils occupent, dans cette industrie moderne, des places prépondérantes : Bernard et Emile Natan, directeur de Pathé-Natan, Weill Godchaux et Keim, directeurs de la G. F. F. A., David Souhami, directeur de la Paramount Française, Adolphe Osso, Braunberger, Jacques Haïk, Romain Pinès, des films R. P., Jacques Natanson (le cinéaste, les directeurs de production ou metteurs en scène Abel Gance, Raymond Bernard, Diamant-Berger, Noé Bloch, Pabst, Granowsky, Victor Trivas (1), etc., etc...

L'antisémitisme semble à Paris une théorie désuète ; il a pourtant trouvé un terrain propice au Palais. A l'occasion des récentes élections au Bâtonnat, ce sentiment profond se révéla d'une manière assez dangereuse. Cependant, de nombreux israélites ont fait une belle carrière dans la magistrature ou au barreau ; citons parmi eux le Premier Président Dreyfus et le Président Bloch, MM. Pierre Masse, Henry Torrès, Théodore Valensi, Lévy-Oulmann, Rappoport, Rosenmark, Jacques Ernest Charles, etc., etc., ainsi que quelques-unes de nos avocates les plus en vue : M^{mes} Suzanne Blum, Yvonne Netter, Zuzanne Grinberg, Simone Brunswick.

Chez les écrivains, ce sont André Maurois (qui s'appelait Herzog quand il était industriel à Elbœuf) le grand et émouvant conteur Henri Duvernois ; Charles-Henry Hirsch, Benjamin Crémieux, Jean-Richard Bloch, Edmond Fleg, Julien Benda, Max et Alex Fischer, André Lang, Albert Crémieux, Irène Némirowsky, Pierre Paraf et les poètes Gustave Kahn et André Spire.

Par contre, quoi qu'on pense, les Israélites sont très peu nombreux

(1) Ainsi TOUTES les firmes cinématographiques sont Juives. N. D. L. R.

dans le journalisme (1) et dans la politique. Dans la presse, on ne peut guère citer que trois directeurs : MM. Louis-Louis Dreyfus (*Intransigeant*), Oulmann (*Petit Bleu*) et Paul Lévy (*Le Rempart*) et, parmi les grands as de la chronique, Géo London (qui est, d'ailleurs, vice-président des *Informateurs religieux*), Louis Latzarus, Michel Georges-Michel, Georges Gombault, le critique André Lévinshon et Bernard Lecache. Peu d'Israélites furent ministres de la Troisième République ; on ne peut guère citer que feu Maurice Bokanowski et L. L. Klotz et MM. Schrameck, Paul Strauss et Israël, sénateurs, Léon Meyer, député maire du Havre (2).

Toutefois, on trouve encore : au Sénat, M. Lisbonne, ; à la Chambre, M. Léon Blum, chef du parti S. F. I. O. ; MM. Mandel (Rotschild), Max Hymans, président de la Commission des Douanes, ; Henry Torrès et Théodore Valensi, déjà nommés, l'écrivain Pierre Mortier, MM. Jules Moch, Dreyfus, Maurice de Rotschild et Georges Weill.

Voici maintenant des compositeurs et des chefs d'orchestre : Darius Milhaud, Vladimir Goldschmann, et Pierre Monteux ; l'illustre claveciniste Wanda Landowska, le maître de jazz Ray Ventura ; des peintres montparnassiens : Kisling, Chagall, Adolphe Feder, Altmann, Léopold Lévy, Epstein, Zadkine, Jacques Gotko ; des sculpteurs : Chana Orloff, Aronson et Lupchutz. L'Académie française n'a ouvert ses portes que deux fois devant un Israélite : l'illustre Bergson et Georges de Porto-Riche, qu'on appelait « le Racine Juif ». A la Sorbonne ou au Collège de France, de nombreux élèves suivent les cours de Victor Basch, Sylvain Lévy, Glotz, Gustave Cohen, Rey, Lévy Bruhl, de l'Institut, Brunswig et Lyon-Caen.

Renonçons à faire ici la liste des banquiers, des industriels, des commerçants ou des financiers et des... nombreux mécènes dont les noms sont connus de tout le monde à Paris : tous les Rothschild, André Citroën, Lucien Rosengart, M^{lle} Deutsch de la Meurthe, le Dr Voronoff, Jean-Simon Cerf, Veill-Picard, David Weill, Monteux, etc...

Cette liste hâtive et incomplète donnera cependant une idée de

(1) Ici le Juif Lazareff trompe ses lecteurs.

Bien que, très souvent, les Juifs préfèrent se contenter d'une influence occulte, il n'en est pas moins vrai que toutes les grandes agences d'Informations et de Publicité sont entre les mains des Juifs. Et, dans le Répertoire des Journalistes Juifs (aux Nouvelles Éditions Nationales. 2 francs franco) nous relevons 450 noms de Juifs exerçant la profession de journalistes en France. N. D. L. R.

(2) Le Juif Lazareff semble ignorer que tous nos ministres — ou presque — ont comme chef de Cabinet (ou attaché) un Juif chargé par le pouvoir occulte juif de les contrôler. Citons : G. Strauss (Marine), Pierre Kraemer-Raime (Intérieur), M^{me} Kraemer-Bach (Présidence du Conseil), Roger Picard (Commerce), Henry Levy-Oulmann (Justice), P. Seligmann, Ed. Welhoff et Maurice Azoulay (Travail), Armand Seligmann (Finances), Marcel Abraham et Désiré Cohen (Education nationale), Levy-Alphandery (Pensions), Louis Kahn (Air), etc...

l'importance qu'ont pris, dans la vie parisienne, les Juifs, qui ne sont pourtant qu'entre 300 et 400.000 en France. Et qu'on nous laisse, pour terminer, raconter une petite histoire, dont on nous a affirmé l'authenticité.

Au cours d'une grande soirée, dans un hôtel somptueux du noble Faubourg Saint-Germain, le valet de pied annonçait tous les arrivants :

« M. Bloch, M. Robert de Rothschild, M. le Président Lévy, M. le Conseiller David, M. le comte Cahen d'Anvers. »

Et puis, tout à coup :

« M. de la Durandière. »

Alors se penchant vers sa voisine, Tristan Bernard, qui était là, naturellement (puisqu'il y avait un mot à faire !) murmura :

Ces catholiques, quand même, ils se glissent partout.

PIERRE LAZAREFF.

Abonnez-vous !

Faites abonner vos amis !

parce que c'est le **seul** moyen de
soutenir **LA LIBRE PAROLE.**

Autrement, vous faites gagner aux intermédiaires
ce qui nous aiderait à vivre. Abonnez-vous
TOUT DE SUITE, vous savez bien que
vous trouverez ici **ce que vous ne**
trouveriez pas ailleurs.

Imprimerie Spéciale de *La Libre Parole*
(BUSSIÈRE, imprimeur, Saint-Amand-Montrond)

Le Gérant : RENÉ PLISSON

La Libre Parole

(Ouvrages édités par)

	(Franco)
Le Cartel Maçonique contre la France , avec liste importante de députés et de sénateurs FF.:. MM.:.....	6 fr. 50
Manuel anti-maçonique Répandre à profusion.	3 fr.
Les FF.:. MM.:. dans l'Enseignement , avec liste importante d'universitaires FF.:. MM.:. et nombreux articles sur la question.....	3 fr. 50
Guerre mondiale. Crise économique universelle. Révolution internationale	3 fr. 50
Dans ce même ouvrage :	
Un coup d'État maçonique contre la « Libre Parole » , plainte au Parquet, perquisition, interrogatoire, etc. MOTS DE PASSE SEMESTRIELS et des articles documentés sur la question judéo-maçonique.	
L'Annuaire général de la F.:. M.:.	12 fr. 65
Le Rôle de la F.:. M.:. pendant la dernière guerre et pendant la prochaine	3 fr. 50
Y a-t-il des Femmes dans la F.:. M.:. ?	3 fr. 50
Le Gouvernement et la F.:. M.:. La Dictature maç.:. au Mexique. L'Assassinat rituel de Damas	5 fr.
L'Assassinat maçonique. Le Crime rituel chez les Juifs. La Délation maç.:. dans l'Armée et dans l'Enseignement.	3 fr. 50
L'Accord franco-soviétique et la F.:. M.:.	3 fr. 50
Mussolini et la F.:. M.:.	3 fr. 50
L'Invasion Juive	3 fr. 50
La Ligue des Droits de l'Homme, filiale de la F.:. M.:.	5 fr. 50
La France est-elle une colonie Juive	3 fr. 50
.....	
Répertoire des journalistes Juifs	2 fr.
Les Espions et les Traîtres	7 fr. 50
L'espionnage judéo-allemand, par FERGUS. (Franco : 8 fr. 10)	
La Franc-Maçonnerie Féminine	10 fr.
avec liste et portraits de FF.:. et de SS.:. du Droit Humain, par SWITKOW. (Franco : 10 fr. 75)	
Les Protestants à travers l'Histoire	7 fr. 50
par A.-J.-S.-M. DE LA CAMBRE-MIALET. (Franco : 8 fr. 10)	
Les Protocoles des Sages de Sion (Franco : 5 fr. 50)	

Adresser commandes et fonds aux « Nouvelles Editions Nationales »
15, avenue du Parc, à Brunoy (Seine-et-Oise)

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

LISEZ

TRÈS
RECOMMANDÉ

VERS

L'INVASION

par **LUCIEN PEMJEAN**



250 pages

10 francs

(franco : 11 francs)

*La Judéo-Maçonnerie
démasquée par un
ami d'*

ÉDOUARD DRUMONT

NEUF MOIS

CHEZ LES

FR. ∴ MAÇ. ∴

*Petites histoires triangulaires
Les rites et les cérémonies maçonniques
vus par un ex-F ∴ M ∴*

10 francs

(franco : 11 francs)



10 francs

(franco : 11 francs)